

 <p>Établissement de santé pour adolescents de Chanay Groupe MGEN</p>	<p align="center">Document</p> <p align="center">Livret d'accueil du patient - Annexe 1 - Tarifs</p>	<p>Réf : DOC00035 Version : 10 Date application : 02/01/2018 Rédacteur Mme V. BIBOLLET, Directrice, 02/01/2018 Applicable par : Tout le personnel</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Annexe 1 du Livret d'accueil des patients

Frais d'hospitalisation de jour

La visite de pré admission, de suivi sont des hospitalisations de jour, facturées 265 €. Sans prise en charge hospitalière, la famille devra s'acquitter du ticket modérateur (53€), sauf pour les bénéficiaires de la CMU.

Frais de Séjour :

L'assurance maladie prend en charge 80 % ou 100 % du Prix de Journée. Dans le cas de la prise en charge à 80 %, le montant du ticket modérateur (20 % du prix de journée, forfait journalier inclus) est à régler par vous-même ou votre complémentaire santé.

Prix de Journée au 01/07/2013 : 265 €

Forfait Journalier : 20 €

Frais de séjours à la charge de la complémentaire ou de la famille le cas échéant :

Par exemple, pour une prise en charge de la sécurité sociale à 80 % :

Facturation de l'établissement :

- Les 30 premiers jours : 53 € (20 € de forfait journalier + 33 € de ticket modérateur)
- A partir du 31^{ème} jour : 20 € (forfait journalier)

Chambre particulière :

Tarifs à compter du 01/01/2017 :

- 29 € pour les mutualistes du groupe MGEN
- 33 € pour les mutualistes de la FNMF
- 39 € pour tous les autres usagers

Autres frais :

Caution : 150 €.

Cette caution est obligatoirement versée avant l'entrée. Elle sera restituée dans un délai d'un mois à l'issue du séjour, déduction faite des sommes dues suite à dégradation et des frais d'instruction de dossier.

Dégradation : 10 € en plus du coût de réparation pour les frais de traitement.

Marquage du linge : 36 € TTC

Le linge non marqué sera marqué par la lingerie.

Cette prestation inclus un forfait de 10 € correspondant au frais de traitement (écritures comptables, traitements administratifs et informatiques), non remboursable.

Bonnet de bain : 4,00 €

Obligatoire à la piscine de l'établissement (été) ; achat possible à l'accueil de l'établissement.

Transport en Taxi (au 1^{er} janvier 2016)

Transport collectif des patients, à prix réduit (18 € le trajet), entre l'établissement et la gare de Culoz pour la ligne Culoz-Lyon. Pour les utilisateurs de ce mode de transport, une avance est demandée. Cette avance sera à renouveler en fonction de la durée du séjour.

Seuls les patients de plus de 15 ans peuvent demander à bénéficier de ce mode de transport.

Une avance de 108 € correspondant à 6 trajets est demandée.

Demande d'accès au dossier médical : 0,20 € la copie

Toute photocopie demandée relevant du dossier médical sera facturée.

Clé de chambre : 40 €

Un remboursement sera demandé en cas de perte de la clé de chambre.

Les dépenses personnelles restent à votre charge.

Page 1 sur 1

	REDACTION	VALIDATION	APPROBATION
Nom et date	Mme V. BIBOLLET, Directrice, 02/01/2018	: Mme V. BIBOLLET, Directrice, 02/01/2018	: Mme V. BIBOLLET, Directrice, 02/01/2018
Signature			